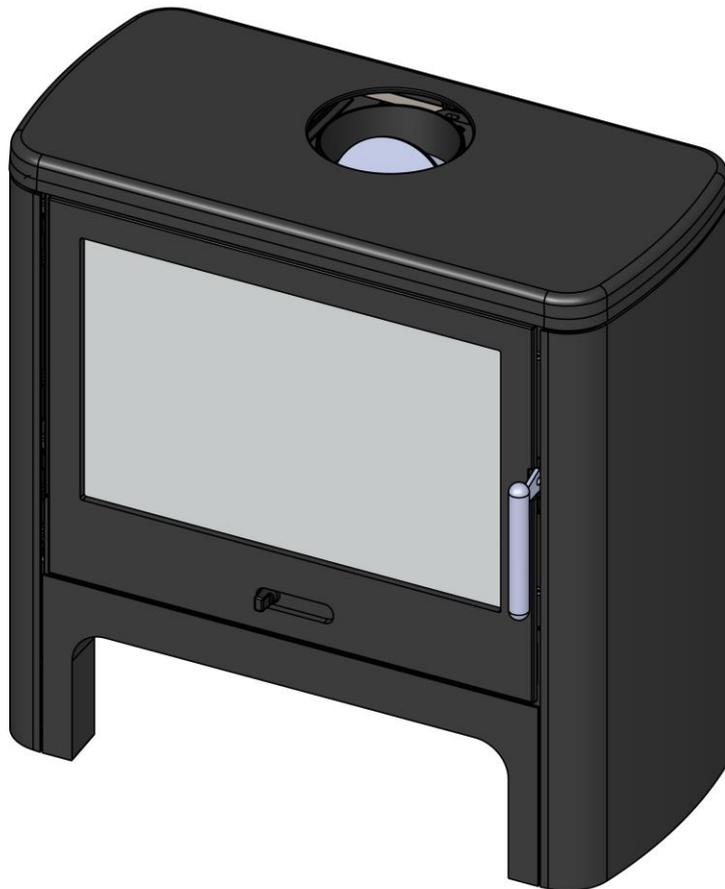


deville



• POELES A BOIS

C077AU.06-DD



NOTICE D'INSTALLATION ET D'UTILISATION



SOMMAIRE

	Pages
1 - DESIGNATION	3
2 - PUISSANCE CALORIFIQUE NOMINALE	3
3 - DESCRIPTION ET ENCOMBREMENT	4
3.1 - Description	
3.2 - Poids	
3.3 – Encombrement	
3.4 – Distances de sécurité entre l'appareil et les matériaux combustibles	
4 - CONDITIONS D'INSTALLATION DE L'APPAREIL	5
4.1 - DENOMINATION DES DIVERSES PARTIES DU CIRCUIT D'EVACUATION DES FUMÉES	
4.2 - NATURE ET CARACTERISTIQUES DIMENSIONNELLES DU CONDUIT DE FUMÉE AUQUEL DOIT ETRE OBLIGATOIREMENT RACCORDE L'APPAREIL	
4.2.1 - Section minimale du conduit	
4.2.2 – Distance de sécurité entre le conduit de fumées et les matériaux combustibles	
4.4 - CONDITIONS DE TIRAGE	
4.5 - APPORT D'AIR NECESSAIRE AU BON FONCTIONNEMENT DE L'APPAREIL	
4.5.1 - Ventilation du local où l'appareil est installé dans le cas ou le raccordement extérieur de l'air de combustion n'est pas utilisé	
5 - CONDITIONS D'UTILISATION DE L'APPAREIL	7
5.1 - Premier allumage	
5.2 - Combustible	
5.2.1 - Combustible recommandé	
5.2.2 - Combustibles interdits	
5.3 - Emploi des organes de manoeuvre et des accessoires	
5.4 - Utilisation	
5.4.1 – Allumage par le dessus	
5.4.2 - Fonctionnement	
5.4.3 - Décendrage	
5.4.4 - Règles de sécurité	
6 - CONSEILS DE RAMONAGE ET D'ENTRETIEN DE L'APPAREIL ET DU CONDUIT DE FUMÉE	9
6.1 – Ramonage	
6.2 – Entretien courant	
7 - CONDITIONS GENERALES DE GARANTIE	11

**Nous vous conseillons de lire attentivement, et au complet, le texte de la notice afin de tirer le meilleur usage et la plus grande satisfaction de votre appareil DEVILLE.
Le non respect des instructions de montage, d'installation et d'utilisation entraîne la responsabilité de celui qui les effectue.**

CET APPAREIL DOIT ETRE INSTALLE CONFORMEMENT AUX SPECIFICATIONS DES D.T.U. EN VIGUEUR.

**L'appareil doit être installé par un professionnel qualifié.
Toutes les réglementations locales et nationales, ainsi que les normes européennes, doivent être respectées lors de l'utilisation de l'appareil.
L'appareil ne doit pas être modifié.**

1 - DESIGNATION

Votre appareil Deville est conforme aux exigences essentielles du règlement **(UE) 305/2011 Produits de Construction** suivant l'annexe ZA de la norme **EN 13240**.

C'est un appareil de chauffage intermittent à combustion sur grille fonctionnant exclusivement au bois, à chambre de combustion semi-fermée.

Relever le numéro de série de l'appareil inscrit sur la plaque signalétique collée sur l'appareil et sur le certificat de garantie, le noter dans la case ci-après :

N° de série

Celui-ci sera nécessaire pour identifier l'appareil lors des demandes de pièces détachées.

2 - PUISSANCE CALORIFIQUE NOMINALE

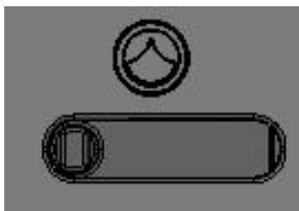
Puissance nominale	Diamètre de la buse	Tirage	Débit massique des fumées	Température des fumées
8 kW	180 mm	12 Pa	8.5 g/s	360 °C

Fonctionnement intermittent :

- Le fonctionnement intermittent nécessite un rechargement tous les ¾ d'heure.
Il faut privilégier ce mode de fonctionnement particulièrement respectueux de l'environnement.

Puissance calorifique nominale en fonctionnement :

- . La puissance nominale est obtenue sous un tirage de 12 Pa, avec une charge de 2.8 kg par heure (sous forme de 2 à 3 bûches de bois dur).
- . Pour obtenir ce régime de puissance, recharger sur un lit de braises sans flamme avec le registre d'allumage en position nominale.

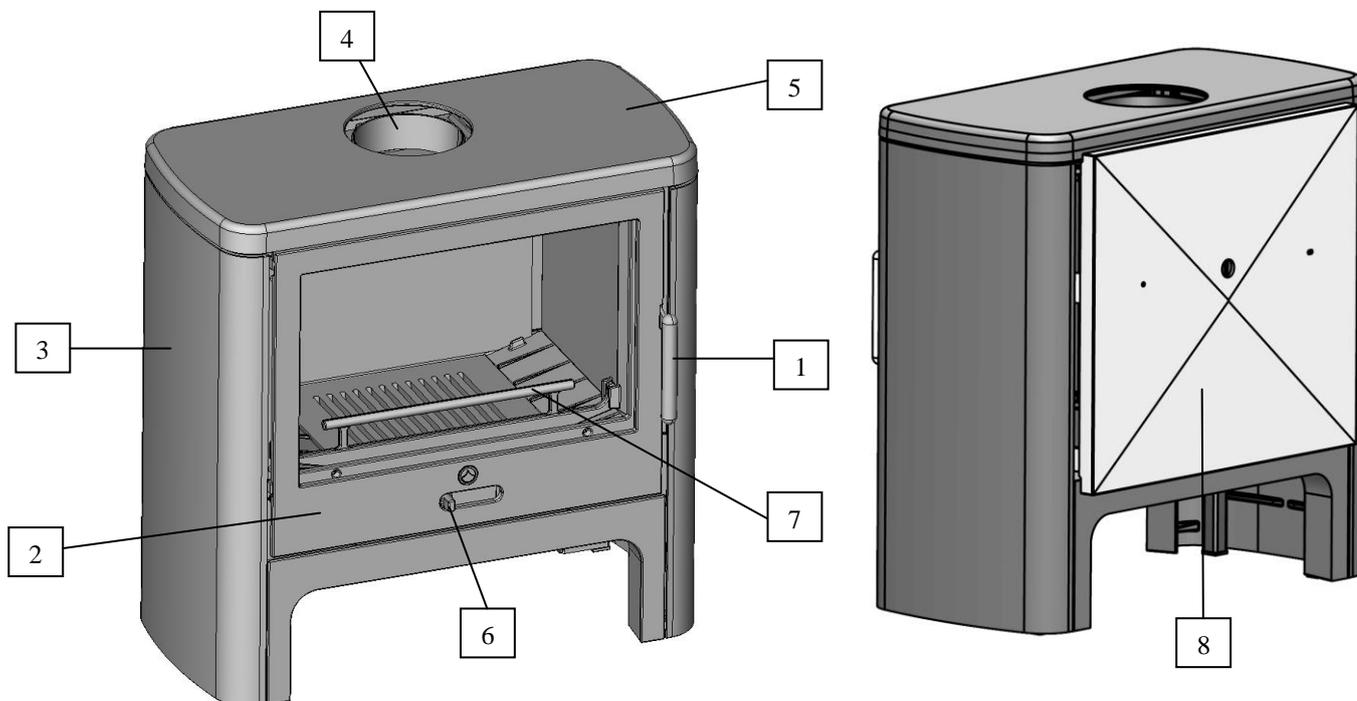


3 - DESCRIPTION ET ENCOMBREMENT

Le dessus de votre appareil est peint, ne rien poser dessus sous peine de dégradation.

3.1 - Description :

Les principaux éléments constituant le poêle sont indiqués ci-dessous :



- (1) Poignée
- (2) Porte de chargement
- (3) Dessus
- (4) Buse
- (5) Panneau ou décor
- (6) Tirette de réglage d'air
- (7) Pare-bûches
- (8) Ecran arrière

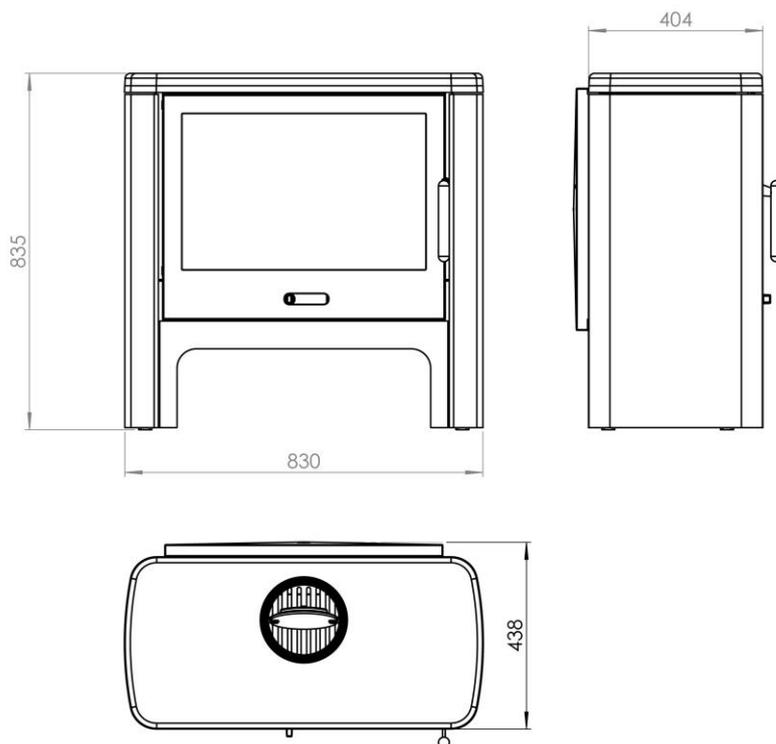
Un balayage d'air est intégré dans la partie haute de la vitre de la porte pour la maintenir propre et assurer une meilleure combustion du bois.

La tirette de réglage d'air, située en bas de la porte permet de choisir une allure de feu.

3.2 - Poids :

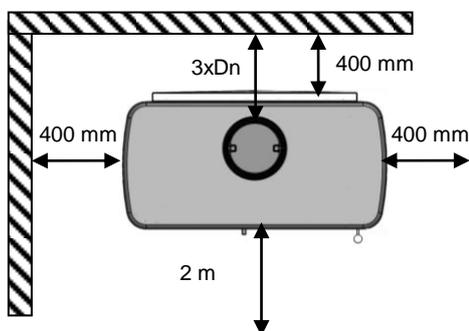
	C077AU.06-DD
Poids net de l'appareil	197 kg
Poids brut de l'appareil	217 kg

3.3 - Encombrement :



3.4 – Distances de sécurité entre l'appareil et les matériaux combustibles

- Avant de procéder au montage, choisir le lieu d'installation adéquat du poêle.
- L'appareil doit être installé sur un sol avec une capacité portante suffisante. Si une construction existante ne satisfait pas à cette condition préalable, des mesures adéquates (par exemple, l'installation d'une plaque de répartition de charge) doivent être prises pour permettre au sol de supporter l'appareil.
- Pour protéger le sol contre le rayonnement de chaleur, et la chute éventuelle de combustible poser l'appareil sur un écran métallique réfléchissant (ou un sol carrelé) couvrant toute la surface du sol située sous et devant l'appareil.
- Respecter des distances minimales de sécurité des matériaux sensibles à la chaleur ou inflammables, des murs porteurs et des autres cloisons, ainsi que des éléments en bois, meubles, etc.



La distance de sécurité entre le conduit de raccordement et les matériaux combustibles doit être supérieure à 3 fois le diamètre nominal du conduit.

4 – CONDITIONS D'INSTALLATION DE L'APPAREIL

L'installation ne devra pas être modifiée par l'utilisateur.

Nous rappelons ci-après les recommandations élémentaires à respecter, celles-ci ne se substituent en aucun cas à la stricte application de l'ensemble des normes en vigueur. (DTU, arrêtés, ...)

4.1 - Dénomination des diverses parties du circuit d'évacuation des fumées (Fig. 1)

4.2 - Nature et caractéristiques dimensionnelles du conduit de fumée auquel doit être obligatoirement raccordé l'appareil

4.2.1 - Section minimale du conduit

- Dimensionnement suivant norme EN13384-1. Dans tous les cas, la section du conduit de raccordement doit être au moins égale à celle de la buse de l'appareil.

4.2.2 – Distance de sécurité entre le conduit de fumées et les matériaux combustibles

La distance de sécurité entre le conduit de fumée et tous matériaux combustibles est déterminée en fonction de la résistance thermique du conduit (R_u exprimé en $m^2 K/W$) :

Conduits de fumée composite métallique			
Classe de T°C du conduit	$R_u \leq 0.4$	$0.4 < R_u \leq 0.6$	$R_u > 0.6$
T450	interdit	8 cm	5 cm

Conduits de fumées simple ou multi parois en béton et en boisseaux de terre cuite			
Classe de T°C du conduit	$0.05 < R_u \leq 0.38$	$0.38 < R_u \leq 0.65$	$R_u > 0.65$
T450	10 cm	5 cm	2 cm

4.4 - Conditions de tirage

- Le tirage est mesuré sur le conduit de raccordement à environ 50 cm au-dessus de la buse de l'appareil.
- Tirage nécessaire au bon fonctionnement porte fermée :
 - 12 Pa en allure normale (1,2 mm de CE).

4.5 – Apport d'air nécessaire au bon fonctionnement de l'appareil

4.5.1 – Ventilation du local où l'appareil est installé, dans le cas où le raccordement extérieur de l'air de combustion n'est pas utilisé

- Le fonctionnement de l'appareil nécessite un apport d'air supplémentaire à celui nécessaire au renouvellement d'air réglementaire.
- Cette arrivée d'air d'une section (passage libre) supérieure ou égale à 70 cm^2 est obligatoire.
- La sortie d'amenée d'air doit être située le plus près possible de l'appareil. Elle peut être obturable lorsqu'elle débouche directement dans la pièce. Pendant le fonctionnement de l'appareil, s'assurer qu'elle soit libre de toute obstruction.
- Il peut être nécessaire de stopper l'extracteur de la ventilation mécanique pour éviter le refoulement des fumées dans la pièce lors de l'ouverture de la porte.
-

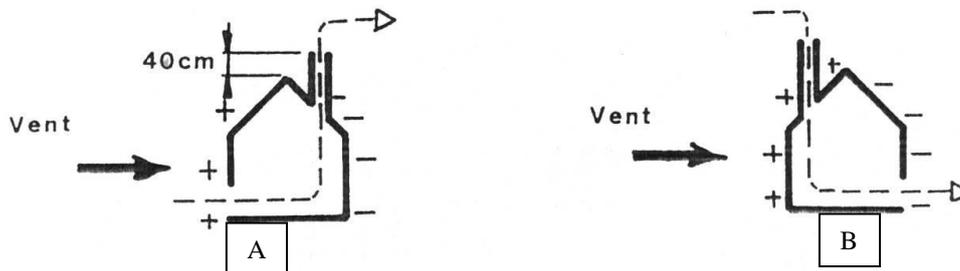
- La **prise** d'amenée d'air doit être située soit directement à l'extérieur, soit dans un local ventilé sur l'extérieur, et être protégée par une grille

A : FAVORABLE

Face sous vent dominant : favorise l'écoulement de l'air frais et des fumées.

B : DEFAVORABLE

Face opposée au vent dominant.



5 – CONDITIONS D'UTILISATION DE L'APPAREIL

Votre poêle est un véritable appareil de chauffage :

- Rendement élevé.
- Fonctionnement en allure réduite de longue durée.

5.1 - Premier allumage

- Après réalisation de la cheminée et mise en place de l'appareil, respecter le temps de séchage des matériaux utilisés pour la construction (2 à 3 semaines).
- Ne pas raccorder le poêle sur un conduit desservant plusieurs appareils.
- Après le premier allumage (**voir paragraphe 5.4.1**), faire un feu modéré pendant les premières heures en limitant le chargement de l'appareil (une bûche de \varnothing 15 cm) avec la tirette d'air en allure intermédiaire (**voir paragraphe 5.4.2**) : montée en température progressive de l'ensemble des éléments de la cheminée et dilatation normale de l'appareil.
- Pendant les premières utilisations, une odeur de peinture peut se dégager de l'appareil : aérer la pièce pour limiter ce désagrément.

5.2 – Combustible

5.2.1 - Combustible recommandé

Bois dur : chêne, charme, hêtre, châtaignier, etc...

Nous vous conseillons d'utiliser du bois très sec (20 % d'humidité maximum), soit 2 ans de stockage sous abri après la coupe, afin d'obtenir de meilleurs rendements et d'éviter le bistrage du conduit de fumée et des vitres. Éviter l'utilisation des bois résineux (pins, sapins, épicéas...) qui nécessitent un entretien plus fréquent de l'appareil et du conduit.

5.2.2 - Combustibles interdits

Tous les combustibles autres que le bois sont interdits, notamment le charbon et ses dérivés.

Les flambées de petits bois, sarments, planchettes, paille, carton sont dangereuses et à exclure.

L'appareil, ne doit pas être utilisé comme un incinérateur à déchets.

5.3 - Emploi des organes de manoeuvre et des accessoires

Poignée de porte : Elle peut être manoeuvrée manuellement en utilisant un gant anti-chaueur.

Tirette de réglage d'air : Elle peut être manoeuvrée manuellement en utilisant un gant anti-chaueur.

5.4 - Utilisation

5.4.1 - Allumage

Tirer la tirette de réglage de l'entrée d'air vers la gauche.

Placer sur la grille du papier froissé et du petit bois très sec (brindilles), puis des branches de bois fendues de section plus importante (\varnothing 3 à 5 cm).

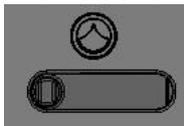
Enflammer le papier et refermer la porte (la laisser légèrement entrouverte pour accélérer l'embrasement en évitant le refoulement de fumée hors de l'appareil).

Lorsque la charge de "petit bois" est bien enflammée, ouvrir la porte, charger l'appareil avec le combustible recommandé.

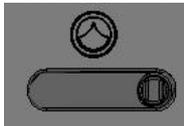
5.4.2 - Fonctionnement

- L'allure désirée est obtenue en agissant sur la tirette de réglage d'air en choisissant une charge correspondant aux besoins.

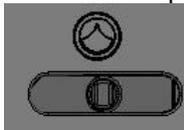
- Tirer la tirette vers la gauche pour être en allure maxi



- Pousser la tirette complètement pour être en allure mini



- Choisissez la position du milieu pour une allure intermédiaire.



- Pour obtenir une allure lente de longue durée, procéder au chargement sur un lit de braises à peine rougeoyantes.
- Effectuer les changements d'allure (passage de l'allure normale à l'allure lente par exemple) avant les rechargements, pendant la phase de combustion des braises, pour permettre à l'appareil et au conduit des fumées de changer progressivement de régime.
- Pour éviter les refoulements des fumées et les chutes de cendres dans la pièce, au moment des rechargements, l'ouverture de la porte nécessite plusieurs précautions : entrouvrir la porte, marquer un temps d'arrêt pour amorcer le tirage, puis ouvrir lentement la porte.
- Le fonctionnement de longue durée en allure lente, surtout pendant les périodes de redoux (tirage défavorable) et avec du bois humide, entraîne une combustion incomplète qui favorise les dépôts de bistre et de goudron :
 - Alternier les périodes de ralenti par des retours en fonctionnement à allure normale.
 - Privilégier une utilisation avec de petites charges.
- Après un fonctionnement en allure lente, la vitre peut s'obscurcir à cause d'un léger bistrage. Ce dépôt disparaît normalement en fonctionnement à plus vive allure par pyrolyse.
- La chambre de combustion doit toujours rester fermée, sauf lors du rechargement, afin d'éviter tout débordement de fumée.

5.4.3 - Décendrage

- L'air utilisé pour la combustion du bois arrive sous la grille lorsque la tirette d'air est ouverte. Cet air assure également le refroidissement de la grille. Il est donc indispensable, pour obtenir les performances optimales et éviter la dégradation de la grille sous l'effet de la surchauffe, d'éviter son obstruction en procédant régulièrement au décendrage et à l'évacuation des cendres.
- Le niveau des cendres ne doit jamais atteindre la grille en fonte de l'appareil.

- Enlever périodiquement les cendres accidentellement répandues dans le compartiment cendrier.

5.4.4 - Règles de sécurité

- Ne jamais jeter d'eau pour éteindre le feu.
- La vitre de l'appareil est très chaude : attention aux risques de brûlures notamment pour les enfants.
- L'appareil dégage, par rayonnement à travers le vitrage, une importante chaleur : ne pas placer de matériaux, ni d'objets sensibles à la chaleur à une distance inférieure à 2 m de la zone vitrée.
- Vider le contenu du cendrier dans un récipient métallique ou ininflammable exclusivement réservé à cet usage. Les cendres, en apparence refroidies, peuvent être très chaudes même après quelques temps de refroidissement.
- Ne pas mettre en place des matériaux facilement inflammables au voisinage de l'appareil. En cas de feu de cheminée, mettre la tirette d'air en position allure mini.
- Il est impératif de toujours maintenir fermées les portes de chargement et le cendrier.

6 - CONSEILS DE RAMONAGE ET D'ENTRETIEN DE L'APPAREIL ET DU CONDUIT DE FUMÉE

6.1 - Ramonage :

Le ramonage mécanique du conduit de fumée est obligatoire, il doit être réalisé plusieurs fois par an dont une fois au moins pendant la saison de chauffe. Un certificat doit être établi par l'entrepreneur.

A l'occasion des ramonages, il faudra :

- Procéder au démontage des déflecteurs.
- Vérifier complètement l'état de l'appareil et en particulier les éléments assurant l'étanchéité : joints et organes de verrouillage, pièces d'appui (porte, châssis).
- Vérifier l'état du conduit de fumée et du conduit de raccordement : tous les raccords doivent présenter une bonne tenue mécanique et avoir conservé leur étanchéité.
- Nettoyer l'appareil à la brosse et à l'aspirateur.

En cas d'anomalie : faire réparer l'appareil ou l'installation par un professionnel.

6.2 – Entretien courant

- Le nettoyage de l'appareil doit être réalisé avec un chiffon doux et de l'eau savonneuse ou un produit à vitres sans alcool.
- Nettoyer les vitres avec un chiffon humide et de la cendre : attendre que l'appareil soit complètement refroidi pour procéder à cette opération.
- Nettoyer régulièrement la réglette d'admission d'air secondaire
 - Enlever à l'aspirateur ① les particules et poussières qui sont coincées entre le guide d'air et le verre. Si nécessaire glisser une fine lame ou une feuille de carton rigide entre le guide d'air et la vitre pour faciliter le nettoyage (déblocage des particules). Ces particules gênent la formation du film d'air secondaire qui protège le vitrage du contact direct avec les fumées et complète la combustion du bois.
 - Gratter avec l'extrémité d'un objet métallique l'arrête inférieure de la réglette d'admission d'air pour enlever le bistre qui a pu s'y agglomérer.

Ces opérations doivent être effectuées dès que le verre est sale et impérativement après extinction du foyer.

Si des traces de suies localisées et très marquées réapparaissent et se multiplient, il est nécessaire de démonter le guide d'air pour effectuer un dégraisage plus complet.

Cette opération doit être effectuée par un professionnel qualifié.

7- CONDITIONS GENERALES DE GARANTIE

1. MODALITES

En dehors de la garantie légale, à raison des vices cachés, DEVILLE INDUSTRIES garantit le matériel en cas de vices apparents ou de non-conformité du matériel livré au matériel commandé.

Sans préjudice des dispositions à prendre vis-à-vis du transporteur, les réclamations lors de la réception du matériel sur les vices apparents ou la non-conformité, doivent être formulées auprès de DEVILLE INDUSTRIES par l'acheteur dans les cinq jours de la constatation du vice par voie de lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

Il appartient à l'acheteur de fournir toute justification quant à la réalité des vices ou des anomalies constatées. L'acheteur doit, par ailleurs, laisser à DEVILLE INDUSTRIES toute facilité pour procéder à la constatation de ces vices ou anomalies et pour y porter remède.

De même l'acheteur doit tenir les matériels non conformes à la disposition de DEVILLE INDUSTRIES, selon les instructions de cette dernière. Tout retour du matériel, pour quelque raison que ce soit, doit faire l'objet d'un accord préalable formel de DEVILLE INDUSTRIES.

2. ETENDUE

La garantie de DEVILLE INDUSTRIES couvre, à l'exclusion de toute indemnité ou dommages-intérêts, le remplacement gratuit ou la réparation du matériel ou de l'élément reconnu défectueux par ses services à l'exclusion des frais de main-d'œuvre, de déplacement et de transport.

Sur les appareils émaillés, les craquelures ne sont jamais considérées comme un défaut de fabrication. Elles sont la conséquence de différence de dilatation tôle-émail ou fonte-émail et ne modifient pas l'adhérence.

Les pièces de rechange fournies à titre onéreux sont garanties six mois à partir de la date de facture ; toute garantie complémentaire consentie par un revendeur de DEVILLE INDUSTRIES n'engage pas DEVILLE INDUSTRIES. La présentation du certificat de garantie portant le cachet à date du revendeur DEVILLE INDUSTRIES est rigoureusement exigée lorsque la garantie est invoquée. Ce certificat doit être présenté lors de la demande de réparation de l'appareil sous garantie, ou bien un talon ou un volet détachable de ce certificat doit, selon l'organisation propre à DEVILLE INDUSTRIES, être retourné à celle-ci dans les délais impartis. A défaut, la date figurant sur la facture émise par DEVILLE INDUSTRIES ne peut être prise en considération. Les interventions au titre de la garantie ne peuvent avoir pour effet de prolonger celle-ci.

3. DUREE

La durée de la garantie contractuelle assurée par DEVILLE INDUSTRIES est de deux ans (cinq ans pour le corps de chauffe des foyers inserts) à compter de la date d'achat de l'appareil par l'utilisateur, sous réserve que les réclamations prévues au titre des modalités ci-dessus aient été formulées dans les délais impartis. La réparation, le remplacement ou la modification de pièces pendant la période de garantie ne peut avoir pour effet de prolonger la durée de celle-ci, ni de donner lieu en aucun cas à indemnité pour frais divers, retard de livraison, accidents ou préjudices quelconques.

4. EXCLUSION

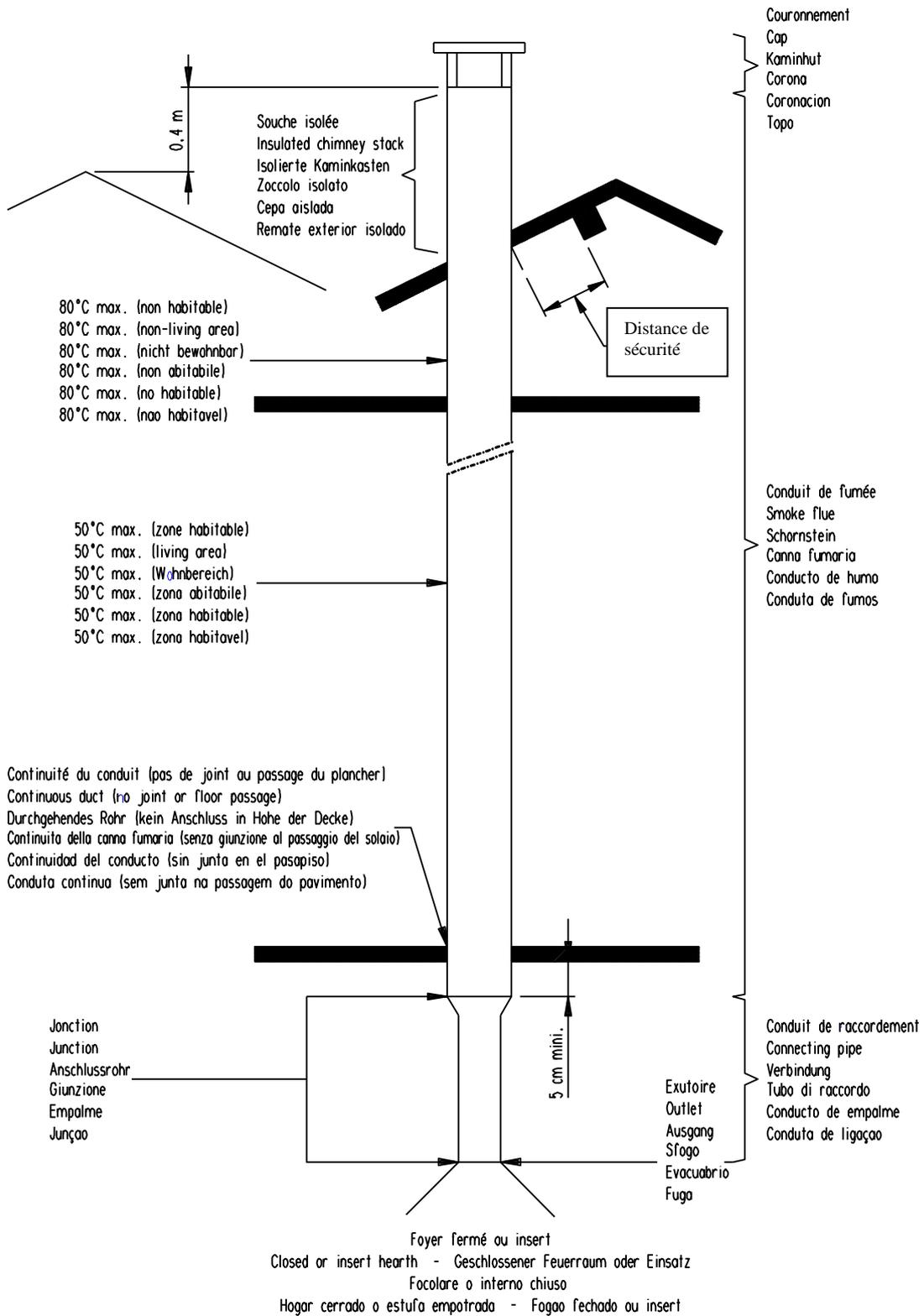
La garantie ne s'applique pas dans les cas suivants, sans que cette liste soit exhaustive :

- Installation et montage des appareils dont la charge n'incombe pas à DEVILLE INDUSTRIES. En conséquence, DEVILLE INDUSTRIES ne peut être tenue pour responsable des dégâts matériels ou des accidents de personne consécutifs à une installation non conforme aux dispositions légales et réglementaires (par exemple l'absence de raccordement à une prise de terre ; mauvais tirage d'une installation) ;
- Usure normale du matériel ou utilisation ou usage anormal du matériel, notamment en cas d'utilisation industrielle ou commerciale ou emploi du matériel dans des conditions différentes de celles pour lesquelles il a été construit. C'est le cas par exemple du non-respect des conditions prescrites dans la notice DEVILLE INDUSTRIES : exposition à des conditions extérieures affectant l'appareil telles qu'une humidité excessive ou variation anormale de la tension électrique ;
- Anomalie, détérioration ou accident provenant de choc, chute, négligence, défaut de surveillance ou d'entretien de l'acheteur ;
- Modification, transformation ou intervention effectuée par un personnel ou une entreprise non agréée par DEVILLE INDUSTRIES ou réalisée avec des pièces de rechange non d'origine ou non agréées par ce dernier.

5. CONDITIONS PARTICULIERES DE GARANTIE

Ces conditions complètent et précisent les conditions générales de garanties ci-dessus et ont primauté sur celles-ci, se reporter au feuillet ci joint « Conditions particulières de vente DEVILLE INDUSTRIES – Garantie ».

Fig. 4





Les descriptions et caractéristiques figurant sur ce document sont données à titre d'information et non d'engagement. En effet, soucieux de la qualité de nos produits, nous nous réservons le droit, d'effectuer, sans préavis, toute modification ou amélioration.

The descriptions and features described here are given for information only and constitute no liability. In addition, and in line with our policy of quality enhancement, we reserve the right to modify or improve any of our products without notice.

Die im vorliegenden Dokument enthaltenen Beschreibungen und Eigenschaften sind nur zu Informationszwecken gegeben und verpflichten den Hersteller in Keiner Weise. Bei unseren fortgesetzten Bemühungen um die Verbesserung der Qualität unserer Produkte behalten wir uns das Recht vor, diese jederzeit abzuändern oder zu verbessern.

Le descrizioni e le caratteristiche comprese nel presente documento sono a titolo informativo e non impegnativo. Infatti, interessati sempre alla qualità dei nostri prodotti, ci riserviamo il diritto di apportare modifiche o miglioramenti senza preavviso.

Las descripciones y características que figuran en este documento son meramente informativas y sin compromiso. El fabricante, en su afán por el continuo incremento de la calidad, se reserva el derecho de efectuar sin aviso previo cualquier modificación o mejora.

As descrições e características presentes neste documento são dadas a título informativo e não de compromisso. Com efeito, atentos à qualidade dos nossos produtos, reservamo-nos o direito de efectuar, sem pré-aviso, qualquer alteração ou melhoramento.

Beschrijvingen en technische gegevens in dit drukwerk zijn geheel vrijblijvend. Wij verbeteren onze producten voortdurend en behouden ons het recht voor, specificaties zonder voorafgaande kennisgeving te wijzigen.

Deville Industries - 76, rue Forest - 08000 Charleville-Mézières
SAS au capital de 1 000 000 € - Siren 531 331 726 – RCS Sedan
Tél : 03 24 56 83 83 Fax : 03 24 56 84 04
www.deville.fr